



Ville de

Cosne-Cours-sur-Loire

Je soussigné(e)

Association

N° de tél./portable/email

Désignation de la manifestation

Date et horaires de la manifestation

Lieu de la manifestation

Nombre de personnes présentes

reconnait avoir pris connaissance du

PROTOCOLE SANITAIRE à APPLIQUER dans toutes les

SALLES COMMUNALES de COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Mesures d'organisation à prévoir pour garantir le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale :

1) Mesures de prévention et hygiène des mains :

- Affichage des modalités d'information et de rappel des règles sanitaires,
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la salle et aux principaux points de passage.

2) Distanciation physique :

- Matérialisation par des flèches au sol de l'entrée et de la sortie de la manifestation,
- Sens de circulation du public par des flèches au sol dans l'enceinte de la salle,
- Places assises : distance minimale d'un siège laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de moins de 6 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

3) Port du masque :

- Port du masque obligatoire si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées (places assises),
- Port du masque OBLIGATOIRE lorsque les convives se déplacent,
- **Les activités de danse notamment sont proscrites.**

4) Hygiène des lieux :

- Aération, nettoyage et désinfection des lieux (surfaces et objets touchés), selon une fréquence proportionnée au risque,
- Mise à disposition de poubelles à ouverture non manuelle et avec double ensachement, pour recueillir les déchets susceptibles d'être contaminés.

5) Lieux à risque particulier de propagation du virus :

- Mesures à prendre pour aménager les lieux de regroupements (tels que les vestiaires), afin de garantir les mesures barrières : distanciation physique, régulation des flux, règles d'hygiène, etc, afin **d'éviter les rassemblements de plus de 6 personnes.**

ATTENTION : TOUTES LES MESURES SANITAIRES PRECITEES DOIVENT ETRE RESPECTEES SCRUPULEUSEMENT !

Par ailleurs, il vous appartient d'informer les participants par tous moyens à votre convenance des mesures sanitaires mises en place et de contrôler que les dispositions figurant dans ce protocole seront respectées tout le long de la manifestation.

M. RENAUD
Adjoint au Maire

L'organisateur,
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)